

Couvre-feu à 18h, fonctionnement des services municipaux et informations vaccination

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous l'application concrète dans notre ville des mesures annoncées par le gouvernement jeudi 14 janvier.

1. Nouvelles mesures nationales à compter du samedi 16 janvier 2021

Le Premier ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021, et pour une durée de 2 semaines.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire seront interdits de 18h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

Les commerces, les auto-écoles, les agents immobiliers et les services à domicile ont repris leurs activités le 28 novembre dernier avec un protocole sanitaire strict. La mise en place du couvre-feu impose cependant une fermeture à 18h00 pour l'ensemble de ces établissements.

2. Impacts sur l'organisation des services de la Ville

L'ensemble des services et équipements de la mairie restent ouverts au public, à l'exception :

- De l'Espace Marcel Pagnol et de la Maison Jacques Brel qui comme l'ensemble des équipements de diffusion culturelle sont fermés au public depuis le 29 octobre 2020.
- Des gymnases à compter du 16/1 : les activités physiques pour les mineurs en intérieur, dans un cadre scolaire ou extrascolaire, sont interdites jusqu'à nouvel ordre.

Les services de la mairie restent ouverts à leurs horaires habituels : 8h-12h et 13h30-17h30

Les maisons de quartier fermeront leurs portes à 18h (y compris pour les ateliers socio-linguistiques).

Le Parc des Sports et des Loisirs reste ouvert et fermera ses portes à 18h.

Conformément à la dérogation nationale, les services liés à la petite enfance et à l'enfance sont autorisés à rester ouverts après 18h pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants. Ainsi :

- Les équipements de la petite enfance resteront ouverts jusqu'à 18h30.
- L'accueil péri scolaire sera normalement assuré jusqu'à mardi soir. A compter de jeudi 21, l'accueil du matin ne sera pas assuré.
- CLAS élémentaire : l'accueil sera maintenu jusqu'à 18h30. CLAS collège : l'accueil prendra fin à 18h30 (au lieu de 19h30).

3. Fonctionnement de la restauration collective municipale

Les nouvelles règles fixées par le Gouvernement sont très contraignantes à mettre en œuvre et nécessitent notamment beaucoup de place et beaucoup de personnel. La Ville s'efforce d'accueillir au mieux les enfants inscrits à la demi pension. Si la restauration des élèves des maternelles et des centres de loisirs du mercredi ne devrait pas poser de problème particulier, cela sera peut être moins facile pour les élémentaires. Dans tous les cas les parents seront informés des modalités exceptionnelles que nous pourrions être conduits à mettre en place (repas froids, déjeuner dans les salles de classe...).

ORGANISATION DE LA VACCINATION (au 15/1/2021)

Vaccination des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Professionnels éligibles : + 50 ans et/ou avec des comorbidités travaillant en établissement de santé ou médico-social, pompiers, aides à domicile.

Vaccination des habitants âgés de plus de 75 ans et des publics à risque

Pour les personnes de plus de 75 ans (avec ou sans pathologie) et les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :

- atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantés d'organes solides
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
- atteints de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- atteints de trisomie 21.

Quatorze centres de vaccination ouvrent sur le Val d'Oise à destination des habitants.

Ouverture prévue le 18/01 ou le 25/01 : Sarcelles, Taverny, Cergy, Pontoise, Gonesse, Argenteuil, Goussainville, Beaumont/Oise, L'Isle Adam, Magny en Vexin, Enghien-les-Bains, Montmorency, Saint-Brice et Ermont.

Le choix des villes accueillant des centres de vaccination est piloté par le Préfet. Villiers-le-Bel s'est déclarée candidate pour abriter un centre de vaccination.

Comment procéder ?

Les personnes concernées pourront prendre connaissance des lieux de vaccination via une cartographie :

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

Et être mises en relation avec des centres de vaccination via un **numéro unique national : 0 800 009 110**

Prendre un rendez-vous ?

- avec le centre de Sarcelles : 01 34 45 74 02 ou Doctolib.
- avec le centre de Gonesse : 01 82 32 05 96 ou à l'adresse : rdv.vaccinocovid@ch-gonesse.fr
Doctolib : <https://www.doctolib.fr/hopital-public/gonesse/centre-de-vaccinations-covid-ch-gonesse>

Si vous avez plus de 75 ans et que vous souhaitez être aidé(e) pour prendre rendez-vous ou vous rendre au centre de vaccination de Sarcelles, la Ville et le CCAS ont mis en place un dispositif d'aide et d'accompagnement.

Pour en bénéficier, contactez le CCAS au 01 34 29 29 52 ou envoyez un email à : ccas@ville-ville-villiers-bel.fr

Vous pouvez compter sur notre détermination,

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC